

Règlement d'ordre interne provisoire pour le parc à conteneurs ,Am Haff' pour la durée de la crise du Coronavirus

1. L'accès au parc à conteneurs est limité à **une personne par voiture**.
2. Le **nombre de véhicules** dans le parc à conteneurs est **limité à 6**. Le système d'accès (barrière) est programmé en conséquence.
3. Seule la **partie extérieure** du parc à conteneurs est ouverte au public et pour l'évacuation des déchets.
4. Seuls les **déchets** suivants sont **acceptés** :
 - Papier/Carton
 - Verre creux
 - Déchets de verdure
 - Styropor/Polystyrène
 - Vieux bois
 - Déchets encombrants
 - Vieux vêtements
 - Batteries

Tous les autres déchets **ne seront pas acceptés** jusqu'à nouvel ordre.
5. Le personnel du parc à conteneurs n'est pas tenu d'aider lors du déchargement des véhicules.
6. La **durée du séjour** dans le parc à conteneurs est limitée à **15 minutes**.
7. Le parc à conteneurs doit être quitté **immédiatement** après l'évacuation des déchets.
8. Hein Déchets se réserve le droit de **contrôler l'accès** au delà des cartes d'accès.
9. Hein Déchets se réserve le droit de **fermer le parc à conteneurs de nouveau**, s'il s'avère que le règlement d'ordre interne provisoire n'est pas respecté.

Les communes rattachées au parc à conteneurs ,Am Haff'

